



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



## **Statistique des communications téléphoniques Année 1887**

Extraits de la publication :  
*Journal télégraphique, vol. XIII, no. 6 (25 juin 1889), pp. 124-131*

### Notes :

Les extraits ont été préparés par le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT à partir du texte imprimé original.

Statistique des communications

Objets de la statistique.	Allemagne. Administration des postes et télégraphes de l'Empire <sup>1)</sup> .		Australie du Sud. Réseaux exploités par l'Etat.	Autriche. Réseaux exploités par l'Etat.
	<b>I. Réseau.</b>			
a. Nombre des réseaux urbains . . . . .	148 <sup>2)</sup>	6	1 <sup>1)</sup>	
b. » » groupes de réseaux: entre deux localités différentes . . . . .	71	—	2 <sup>2)</sup>	
» » » » » trois localités différentes . . . . .	7	—	—	
» » » » » quatre et plus . . . . .	9	—	1	
c. Longueur des lignes aériennes, en kilomètres . . . . .	6.986	111,090	194,67	
» » souterraines, en kilomètres . . . . .	2	—	4,80	
<b>Totaux de la longueur des lignes</b>	<b>6.988 <sup>2)</sup></b>	<b>111,090</b>	<b>198,47</b>	
d. Développement kilométrique des fils conducteurs aériens: en service . . . . .	48.508 <sup>3)</sup>	2.608,200	674,71 <sup>4)</sup>	
» » » » » en réserve . . . . .	2.559	—	—	
» » » » » souterrains: en service . . . . .	151 <sup>2)</sup>	—	16,80 <sup>2)</sup>	
» » » » » en réserve . . . . .	46	—	—	
<b>Totaux du développement des fils</b>	<b>51.264 <sup>2)</sup></b>	<b>2.608,200</b>	<b>691,51</b>	
<b>II. Stations et postes.</b>				
a. Nombre de stations centrales . . . . .	186	6	3	
b. » » stations ou guérites publiques . . . . .	140	20	13	
c. » » postes d'abonnés . . . . .	29.040	119	34	
<b>Totaux</b>	<b>29.366 <sup>2)</sup></b>	<b>145</b>	<b>50</b>	
<b>III. Appareils.</b>				
a. Permutateurs . . . . .	912	—	3	
b. Téléphones . . . . .	36.074 <sup>2)</sup>	1.100	110 <sup>4)</sup>	
<b>IV. Personnel.</b>				
a. Administration et direction . . . . .	—	—	—	
b. Service des lignes: ingénieurs, inspecteurs, etc. . . . .	—	—	—	
» » » : agents subalternes . . . . .	—	—	—	
c. » » stations: personnel sédentaire . . . . .	—	—	6	
» » » : facteurs . . . . .	—	—	2	
<b>Totaux</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>V. Communications.</b>				
a. Communications urbaines d'abonné à abonné . . . . .	101.502.473	—	—	
b. » » entre abonnés et stations . . . . .	273.936 <sup>2)</sup>	—	1.821 <sup>2)</sup>	
c. » » entre le public et les stations ou les abonnés . . . . .	325.775 <sup>2)</sup>	—	—	
d. Communications interurbaines . . . . .	11.614.144	—	8.220 <sup>7)</sup>	
e. Télégrammes téléphoniques: de départ . . . . .	239.767 <sup>7)</sup>	—	892 <sup>2)</sup>	
» » » : d'arrivée . . . . .	121.079	—	237 <sup>2)</sup>	
<b>Totaux</b>	<b>114.077.174</b>	<b>—</b>	<b>11.170</b>	
<b>VI. Recettes.</b>				
a. Service des abonnements . . . . .	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	
b. Communications d'abonnés et du public . . . . .	—	—	4.398,75 <sup>10)</sup>	
c. Télégrammes téléphoniques . . . . .	—	277.650,—	21.788,25	
d. Recettes diverses . . . . .	—	—	1.185,—	
<b>Totaux</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27.372,—</b>	
<b>VII. Dépenses.</b>				
a. Frais d'établissement { 1° Antérieurs à l'année courante . . . . .	—	—	27.145,—	
2° Pendant l'année courante . . . . .	—	—	27.037,50	
<b>Totaux</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>54.182,50</b>	
b. Frais d'exploitation { 1° Personnel . . . . .	—	—	14.650,—	
2° Matériel et entretien . . . . .	—	—	765,—	
<b>Totaux</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>15.415,—</b>	
<b>VIII. Données générales.</b>				
a. Population totale des localités desservies . . . . .	9.673.914	—	1.288.600	
b. Superficie » » » » (en kilomètres carrés) . . . . .	4.120,46	—	1.058,04	

téléphoniques. Année 1887.

Autriche. Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées.	Belgique. Réseau exploité par l'Etat <sup>1)</sup> .		Cochinchine. Réseaux exploités par l'Etat.		Danemark. Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées.	Espagne. Réseaux exploités par l'Etat.		France. Réseaux exploités par la Société générale des téléphones.	
	Réseau exploité par l'Etat <sup>1)</sup> .	Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées <sup>2)</sup> .	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des particuliers.	Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par la Société générale des téléphones.
11 <sup>11)</sup>	1	13	2	—	11	3 <sup>1)</sup>	12 <sup>4)</sup>	27	11
—	—	2 <sup>7)</sup>	—	3	4	—	—	1	—
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—
—	—	—	—	—	12 <sup>1)</sup>	—	—	2	— <sup>2)</sup>
1.214,—	10,—	1.404 <sup>8)</sup>	11,860 <sup>1)</sup>	17,250 <sup>1)</sup>	746	150	3.392	886,276	—
20,80	0,070 <sup>2)</sup>	—	—	—	37	—	—	—	1.804,385
1.234,80	10,070	1.404 <sup>8)</sup>	11,860	17,250	783	150	3.392	886,276	1.804,385
7.485,20 <sup>12)</sup>	—	—	30,320	46,970	3.732 <sup>2)</sup>	150 <sup>2)</sup>	6.658 <sup>5)</sup>	2.398,345	2.053,359
231,70	75	8.730 <sup>9)</sup> <sup>10)</sup>	—	—	4	—	—	—	—
2.969,50 <sup>13)</sup>	—	—	—	—	580 <sup>1)</sup>	—	—	—	9.362,462
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.343,719
10.686,40	75	8.730	30,320	46,970	4.316	150	6.658	2.398,345	12.759,710
11	1	13 <sup>11)</sup>	—	—	21	3	12	17	23
12 <sup>12)</sup>	—	15	—	—	36	—	12	146	119
3.834 <sup>14)</sup>	43	4.267	—	—	2.593	52	2.260	1.983	7.595
3.857	44	4.295	—	—	2.650	55	2.284	2.146	7.737
79	—	97 <sup>13)</sup>	2	1	61	4	68	—	378
3.911 <sup>15)</sup>	—	4.857 <sup>13)</sup>	28 <sup>2)</sup>	26 <sup>2)</sup>	2.539 <sup>2)</sup>	110	4.569 <sup>6)</sup>	2.132	8.115
27 <sup>16)</sup>	—	18 <sup>14)</sup>	—	—	3 <sup>4)</sup>	—	25	—	71
95	—	26	—	—	8	17 <sup>3)</sup>	14	— <sup>1)</sup>	21
120	—	183	—	—	26	7 <sup>3)</sup>	159	—	74
242	—	227	—	—	110	—	170	72	335
—	—	—	—	—	19	—	62	—	—
4.805.212 <sup>17)</sup>	—	7.008.600 <sup>15)</sup>	—	—	166	24	420	—	501
—	—	24.000 <sup>16)</sup>	—	—	2.643.444	—	2.056.600	3.084.662	15.737.600
—	26 <sup>2)</sup>	9.588	—	—	—	—	15.658 <sup>7)</sup>	18	—
—	1.523 <sup>4)</sup>	43.130 <sup>17)</sup>	—	—	—	—	12.769 <sup>8)</sup>	131.934	14.369
36.733 <sup>18)</sup>	3.541	224.511	—	—	—	—	3.447 <sup>9)</sup>	45.806	42.749
65.693 <sup>19)</sup>	5.677	193.456	—	—	—	—	2.340 <sup>10)</sup>	106.882	18.727
4.907.638	10.767	7.503.285	—	—	—	—	2.536 <sup>10)</sup>	116.284	30.311
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
857.512,75 <sup>19)</sup>	5.625,92 <sup>2)</sup>	45.800 <sup>18)</sup> <sup>19)</sup>	—	—	66.816,15 <sup>8)</sup>	—	520.093,39 <sup>11)</sup>	435.916,97	3.382.397,44
16.300,50 <sup>20)</sup>	—	—	—	—	752,17	—	7.632,05	108.334,50	26.567,40
12.599,50	1.501,20	—	—	—	140,63	—	1.324,—	—	8.244,30
—	—	—	—	—	4.831,81	—	4.466,40	4.785,—	122.842,27
886.412,75	7.127,12	45.800,—	—	—	72.540,76 <sup>2)</sup>	—	533.515,84	549.036,47	3.540.051,41
5.688.040,23	—	275.000 <sup>18)</sup> <sup>19)</sup>	—	—	249.796,38 <sup>10)</sup>	—	— <sup>12)</sup>	594.934,15	11.207.226,44
631.127,05	—	3.200 <sup>18)</sup>	—	—	31.505,56 <sup>10)</sup>	66.708,—	— <sup>12)</sup>	145.957,12	1.347.527,38
6.319.167,28	—	278.200	—	—	281.301,94	66.708,—	—	740.891,27	12.554.753,82
554.147,85	—	—	—	—	17.648,61	—	— <sup>12)</sup>	77.975,37	762.756,06
554.147,85	—	—	—	—	10.855,49	438,—	— <sup>12)</sup>	97.407,88	213.380,54
2.124.600	—	—	—	—	28.504,10 <sup>19)</sup>	438,—	—	175.383,25	976.136,60
4.114,04	—	—	—	—	455.000	—	1.166.431 <sup>13)</sup>	—	—
—	—	—	—	—	280 <sup>11)</sup>	—	3.770	—	—

Objets de la statistique.	Hongrie.	Indes britanniques.		Indes néerlandaises.	Italie.	Luxembourg.
	Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées.	Réseaux exploités par une C <sup>te</sup> privée.	Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées.	Réseaux exploités par l'Etat.
<b>I. Réseau.</b>						
a. Nombre des réseaux urbains . . .	7 <sup>1)</sup>	89 <sup>1)</sup>	6 <sup>2)</sup>	3 <sup>1)</sup>	47 <sup>1) 2)</sup>	15 <sup>1)</sup>
b. » » groupes de 2 localités . . .	—	—	—	4	—	—
» » » 3 » . . .	—	—	—	—	—	—
» » » 4 » et plus . . .	—	—	—	—	2	1
c. Longueur des lignes aériennes . . .	365,800	383	—	1,327	2,051,659	211
» » » souterraines . . .	—	—	—	15 <sup>2)</sup>	0,962	—
<b>Totaux de la longueur des lignes</b>	<b>365,800</b>	<b>383</b>	<b>—</b>	<b>1,342</b>	<b>2,052,621</b>	<b>211</b>
d. Dévelop. des fils aériens, en service	2,573,900	1,385 <sup>2)</sup>	—	—	12,675,888 <sup>3)</sup>	788 <sup>2)</sup>
» » » en réserve	16,—	—	—	—	1,088,888	2
» » » souterrains, en service	—	—	—	—	2,489	—
» » » en réserve	—	—	—	—	2,875	—
<b>Totaux du développement des fils</b>	<b>2,589,900</b>	<b>1,385</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>13,770,132</b>	<b>790</b>
<b>II. Stations et postes.</b>						
a. Nombre de stations centrales . . .	11	11	6	7	46	15
b. » » guérites publiques . . .	24	—	2	—	37	18
c. » » postes d'abonnés . . .	1,262	255	946	736	9,564	681
<b>Totaux</b>	<b>1,297</b>	<b>266</b>	<b>954</b>	<b>743</b>	<b>9,647</b>	<b>714</b>
<b>III. Appareils.</b>						
a. Permutateurs . . . . .	11 <sup>2)</sup>	11	—	23 <sup>2)</sup>	149	20
b. Téléphones . . . . .	1,319 <sup>2)</sup>	268	—	757	10,112 <sup>4)</sup>	881
<b>IV. Personnel.</b>						
a. Administration et direction . . .	21	—	—	1	77	—
b. Lignes: ingénieurs, inspecteurs, etc.	—	—	—	—	27	1
» : agents subalternes . . . . .	—	—	—	4 <sup>4)</sup>	165	2 <sup>2)</sup>
c. Stations: personnel sédentaire . . .	24	—	—	8 <sup>5)</sup>	321	4
» : facteurs . . . . .	30	—	—	20 <sup>6)</sup>	18	—
<b>Totaux</b>	<b>75</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>33</b>	<b>608</b>	<b>7</b>
<b>V. Communications.</b>						
a. D'abonné à abonné . . . . .	3,552,214	—	—	761,196	18,506,524 <sup>5)</sup>	181,299
b. Entre abonnés et stations . . . . .	—	—	—	—	20,920 <sup>6)</sup>	—
c. Entre le public et les stations ou les abonnés	102,418 <sup>4)</sup>	—	—	—	277,485 <sup>7)</sup>	3,057 <sup>4)</sup>
d. Interurbaines . . . . .	—	—	—	—	72,000	98,108
e. Télégrammes téléphon.: de départ	7,902 <sup>5)</sup>	—	—	—	1,300 <sup>8)</sup>	984 <sup>5)</sup>
» : d'arrivée	8,486 <sup>5)</sup>	—	—	—	335 <sup>8)</sup>	1,207 <sup>5)</sup>
<b>Totaux</b>	<b>3,671,020</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>761,196</b>	<b>18,878,564</b>	<b>284,655</b>
<b>VI. Recettes.</b>						
a. Service des abonnements . . . . .	Fr. Ct. 339,385,58 <sup>6)</sup>	Fr. Ct. 78,554,54	Fr. Ct. 317,464,51	Fr. Ct. 192,480,—	Fr. Ct. 1,167,509,02 <sup>9)</sup>	Fr. Ct. 27,645,51 <sup>6)</sup>
b. Communications d'abonnés et du public	—	—	696,78	—	2,065,87	304,25
c. Télégrammes téléphoniques . . . . .	8,858,89	—	—	—	73,—	219,10
d. Recettes diverses . . . . .	2,521,40	—	—	—	25,456,11 <sup>10)</sup>	308,20 <sup>7)</sup>
<b>Totaux</b>	<b>350,765,87</b>	<b>78,554,54</b>	<b>318,161,29</b>	<b>192,480,—</b>	<b>1,195,104,—<sup>11)</sup></b>	<b>28,477,06</b>
<b>VII. Dépenses.</b>						
a. Frais d'éta- blissement (1° Antérieurs à l'année, 2° Pendant l'année . . .	—	—	—	325,176,10	5,651,343,45	85,422,40
<b>Totaux</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14,888,34</b>	<b>197,422,50</b>	<b>204,833,67</b>
b. Frais d'ex- ploitation (1° Personnel, 2° Matériel et entretien	—	—	—	76,517,02	827,815,33 <sup>12) 13)</sup>	7,035,45
<b>Totaux</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>76,517,02</b>	<b>827,815,33</b>	<b>7,035,45</b>
<b>VIII. Données générales.</b>						
a. Population totale des localités desservies	619,226 <sup>7)</sup>	—	—	—	3,277,233 <sup>14)</sup>	59,832
b. Superficie . . . . .	—	—	—	—	—	250

Objets de la statistique.	Nouvelle Zélande.	Pays-Bas.	Russie.		Sénégal.	Suède.			Suisse.
	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par une C <sup>te</sup> privée.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées.	Réseau exploité par l'Etat.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C <sup>tes</sup> privées.	Réseaux exploités par des Sociétés mutuelles des habitants.	Réseaux exploités par l'Etat.
a. Nombre des réseaux urbains . . .	11	9 <sup>1)</sup>	2 <sup>1)</sup>	12 <sup>5)</sup>	1	37 <sup>1)</sup>	12 <sup>12)</sup>	146	62 <sup>1)</sup>
b. » » groupes de 2 localités . . .	—	—	—	1	—	2	—	1	—
» » » 3 » . . .	—	—	1	1	—	2	—	1	—
» » » 4 » et plus . . .	—	6	—	—	—	1	—	13 <sup>13)</sup>	3
c. Longueur des lignes aériennes . . .	1,769,800	—	111,888	1,504,031	1,800	—	—	—	2,478,400
» » » souterraines . . .	—	—	—	1,110	—	—	—	—	1,700
<b>Totaux de la longueur des lignes</b>	<b>1,769,800</b>	<b>—</b>	<b>111,888</b>	<b>1,505,141</b>	<b>1,800</b>	<b>—<sup>2)</sup></b>	<b>—<sup>2)</sup></b>	<b>—<sup>2)</sup></b>	<b>2,480,100</b>
d. Dévelop. des fils aériens, en service	1,769,800	— <sup>2)</sup>	638,800 <sup>2)</sup>	11,901,455 <sup>4)</sup>	1,800	4,324 <sup>2) 3)</sup>	13,298	13,308	7,567,800 <sup>2)</sup>
» » » en réserve	—	—	—	675,184	—	—	—	—	1,000,800
» » » souterrains, en service	—	—	—	11,097	—	—	—	—	194,—
» » » en réserve	—	—	—	—	—	—	—	—	698,—
<b>Totaux du développement des fils</b>	<b>1,769,800</b>	<b>—</b>	<b>638,800</b>	<b>12,587,736</b>	<b>1,800</b>	<b>4,324</b>	<b>13,298</b>	<b>13,308</b>	<b>9,460,600</b>
<b>II. Stations et postes.</b>									
a. Nombre de stations centrales . . .	11	13	3	15	—	37	38	203	63 <sup>3)</sup>
b. » » guérites publiques . . .	—	27	—	1	—	21 <sup>4)</sup>	162	182	60
c. » » postes d'abonnés . . .	2,038	2,921	282	4,540	4 <sup>1)</sup>	1,883 <sup>2)</sup>	7,975	4,933	6,884
<b>Totaux</b>	<b>2,049</b>	<b>2,961</b>	<b>285</b>	<b>4,556</b>	<b>4</b>	<b>1,941</b>	<b>8,175</b>	<b>5,318</b>	<b>7,007</b>
<b>III. Appareils.</b>									
a. Permutateurs . . . . .	—	—	8	119	—	66	115	234	152
b. Téléphones . . . . .	2,038	—	282 <sup>3)</sup>	4,563 <sup>7)</sup>	4 <sup>2)</sup>	2,125	8,201	5,322	9,718 <sup>4)</sup>
<b>IV. Personnel.</b>									
a. Administration et direction . . .	—	—	2	23	—	— <sup>5)</sup>	24	39	23 <sup>5)</sup>
b. Lignes: ingénieurs, inspecteurs, etc.	—	—	3	23	—	4	—	—	—
» : agents subalternes . . . . .	11	—	14	132	— <sup>5)</sup>	—	190	56	—
c. Stations: personnel sédentaire . . .	31	—	22	172	—	50	176	210	70 <sup>6)</sup>
» : facteurs . . . . .	—	—	2	6	—	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	<b>42</b>	<b>—</b>	<b>43</b>	<b>356</b>	<b>—</b>	<b>54</b>	<b>390</b>	<b>305</b>	<b>93</b>
<b>V. Communications.</b>									
a. D'abonné à abonné . . . . .	519,300 <sup>1)</sup>	2,680,626	174,497	7,335,120	—	2,962,779	12,324,667	2,879,594	7,772,674
b. Entre abonnés et stations . . . . .	—	—	—	—	—	6,483 <sup>6)</sup>	53,368	626,120	6,941 <sup>7)</sup>
c. Entre le public et les stations ou les abonnés	—	—	—	2,951 <sup>8)</sup>	—	—	238 <sup>14)</sup>	92,693 <sup>14)</sup>	57,709 <sup>8)</sup>
d. Interurbaines . . . . .	—	—	29,095	81,688	—	18,045 <sup>7)</sup>	—	—	340,127
e. Télégrammes téléphon.: de départ	—	59,089	—	46,244 <sup>9)</sup>	—	21,366	—	—	54,796 <sup>9)</sup>
» : d'arrivée	—	—	—	21,012 <sup>9)</sup>	—	20,203 <sup>9)</sup>	—	—	72,987 <sup>9)</sup>
<b>Totaux</b>	<b>519,300</b>	<b>2,739,715</b>	<b>203,592</b>	<b>7,487,015</b>	<b>—</b>	<b>3,028,876<sup>9)</sup></b>	<b>12,378,273</b>	<b>3,598,407</b>	<b>8,305,234</b>
<b>VI. Recettes.</b>									
a. Service des abonnements . . . . .	Fr. Ct. —	Fr. Ct. —	Fr. Ct. 133,447,— <sup>4)</sup>	Fr. Ct. 2,958,832,— <sup>4)</sup>	Fr. Ct. —	Fr. Ct. 261,196,— <sup>9)</sup>	Fr. Ct. 95,707,— <sup>16) 17)</sup>	Fr. Ct. 228,140,— <sup>16) 18)</sup>	Fr. Ct. 845,320,56 <sup>10)</sup>
b. Communications d'abonnés et du public	—	—	—	2,951,—	—	12,901,— <sup>10)</sup>	79	7,846,—	71,744,81
c. Télégrammes téléphoniques . . . . .	—	—	—	25,902,—	—	—	—	—	12,313,20
d. Recettes diverses . . . . .	386,925,—	—	—	2,294,—	—	—	—	—	8,234,45 <sup>11)</sup>
<b>Totaux</b>	<b>386,925,—</b>	<b>—</b>	<b>133,447,—</b>	<b>2,989,979,—</b>	<b>—</b>	<b>274,097,—</b>	<b>95,786,—</b>	<b>235,986,—</b>	<b>937,613,02<sup>12)</sup></b>
<b>VII. Dépenses.</b>									
a. Frais d'éta- blissement (1° Antérieurs à l'année, 2° Pendant l'année . . .	1,114,165,—	—	235,278,—	—	—	650,765,—	318,285,— <sup>16)</sup>	1,383,026,— <sup>16)</sup>	1,681,478,52 <sup>13)</sup>
<b>Totaux</b>	<b>343,425,—</b>	<b>—</b>	<b>29,331,—</b>	<b>—</b>	<b>750,—</b>	<b>158,315,—</b>	<b>28,231,—</b>	<b>183,233,—</b>	<b>505,865,43</b>
b. Frais d'ex- ploitation (1° Personnel, 2° Matériel et entretien	1,457,590,—	—	264,609,—	—	750,—	809,080,—	346,516,—	1,566,259,—	2,187,343,95
<b>Totaux</b>	<b>104,212,—</b>	<b>—</b>	<b>66,053,—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>52,038,—</b>	<b>34,180,—</b>	<b>94,588,—</b>	<b>175,603,65</b>
» : matériel et entretien	15,125,—	—	18,595,—	—	—	119,340,— <sup>11)</sup>	12,023,—	56,844,—	177,507,33 <sup>14)</sup>
<b>Totaux</b>	<b>119,337,—</b>	<b>—</b>	<b>84,648,—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>171,378,—</b>	<b>46,203,—</b>	<b>151,432,—</b>	<b>353,110,98</b>
<b>VIII. Données générales.</b>									
a. Population totale des localités desservies	135,854	—	190,000	3,085,697	25,000	125,492 <sup>19)</sup>	397,551 <sup>19)</sup>	285,912 <sup>19)</sup>	— <sup>15)</sup>
b. Superficie . . . . .	—	—	—	—	—	— <sup>20)</sup>	— <sup>20)</sup>	— <sup>20)</sup>	—

# Statistique des communications téléphoniques. Année 1887.

## Observations.

**Allemagne.** — <sup>1)</sup> Ces renseignements portent sur l'année budgétaire qui va du 1<sup>er</sup> Avril 1887 au 31 Mars 1888. — <sup>2)</sup> Non compris 1104 fils spéciaux construits en vertu de conditions particulières, d'une longueur de lignes de 1275 kilom.; d'un développement de fils de 3834 kilom.; d'un nombre de postes d'abonnés de 1769 et d'un nombre de téléphones de 2295. — <sup>3)</sup> Un fil pour chaque communication. — <sup>4)</sup> Les postes et télégraphes (y compris le service téléphonique) étant réunis, on ne peut établir le nombre des agents affectés au service téléphonique. — <sup>5)</sup> Le montant de la rétribution d'une communication se compose d'une taxe fixe de 10 pfennigs et d'une surtaxe de 1 pfennig par mot. — <sup>6)</sup> La taxe normale d'une communication de 5 minutes est fixée à 25 pfennigs. — <sup>7)</sup> La transmission téléphonique des télégrammes donne lieu à un droit supplémentaire qui se compose d'une taxe fixe de 10 pfennigs et d'une surtaxe de 1 pfennig par mot. — <sup>8)</sup> La réunion des postes et télégraphes ne permet pas d'établir les recettes et dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

**Australie du Sud.** — <sup>1)</sup> Les chiffres des frais d'établissement et de l'exploitation sont compris dans la statistique télégraphique.

**Autriche.** — <sup>1)</sup> Réseau de Reichenau, ouvert le 24 Juillet 1887. — <sup>2)</sup> Réseau de Vienne et Brünn. — <sup>3)</sup> Pour Vienne et Brünn ligne à double fil (ligne télégraphique) et pour Reichenau un fil pour chaque communication. — <sup>4)</sup> A Vienne il y a 10 microphones Berliner et 20 téléphones Bell; en outre 132 appareils anti-inducteurs système Rysselberghe. A Brünn il y a 16 microphones Berliner, 16 téléphones Bell et 12 téléphones Hönigschmidt. A Reichenau il y a 30 microphones Berliner et 34 téléphones Bell. — <sup>5)</sup> La construction, installation et exploitation du service est entre les mains des employés des télégraphes. — <sup>6)</sup> Enregistrement exact; 306 communications d'abonné à abonné et 40 communications entre abonnés et stations à Brünn et 1475 communications à Reichenau. La taxe des communications urbaines entre abonnés et stations est de 50 centimes par conversation de 5 minutes. — <sup>7)</sup> A savoir: Vienne 3387 et Brünn 4833. La taxe des communications interurbaines est de fr. 2,50 par conversation de 5 minutes. — <sup>8)</sup> A savoir: Brünn 180 et Reichenau 712. — <sup>9)</sup> Réseau à Brünn. — <sup>10)</sup> Frais de construction: jusqu'à 500 mètres de longueur effective fr. 125; chaque 100 mètres ultérieur fr. 25. Frais d'établissement d'un poste privé: fr. 75. Frais de combinaison fr. 50 par an. — <sup>11)</sup> Ces renseignements concernent les réseaux de Vienne, Brünn, Linz-Urfahr, Prague, Trieste, Leopold, Graz, Czernowitz, Pilsen, Reichenberg et Bielitz-Biala et portent pour les 8 derniers sur l'année financière qui va du 1<sup>er</sup> Avril 1887 au 31 Mars 1888. — <sup>12)</sup> La construction des lignes du réseau de Vienne consiste pour la plupart en doubles fils et pour les autres réseaux en un fil pour chaque communication. — <sup>13)</sup> Dont 7 cabines publiques à Vienne. — <sup>14)</sup> A savoir: 3374 postes reliés à la station centrale et 460 postes servant à la communication directe entre des particuliers ou leurs dépendances. — <sup>15)</sup> A Vienne et Brünn on emploie comme récepteurs 988 resp. 211 téléphones de Bell, comme transmetteurs 988 resp. 211 microphones système breveté de la Société „Wiener Privattelegraphengesellschaft“; à Prague 16 téléphones à aimant, 3 consolidated et 569 Gower Bell microphones; à Trieste 86 téléphones à aimant, 349 consolidated et 4 Gower Bell microphones; à Leopold microphones consolidated; à Graz téléphones à aimant; à Czernowitz 86 consolidated, 10 Gower Bell et 15 Bell Blake microphones; à Pilsen 12 consolidated, 11 Gower Bell et 102 Bell Blake microphones; à Reichenberg 256 consolidated et 10 Bell Blake microphones; à Bielitz-Biala 117 consolidated et 31 Bell Blake microphones, et à Linz-Urfahr système Edison avec téléphones Bell. — <sup>16)</sup> L'Administration centrale est commune pour Vienne et Brünn. — <sup>17)</sup> Enregistrement exact; les communications directes ne figurent pas dans ce nombre. — A Vienne la taxe des communications urbaines entre abonnés et stations est de 50 centimes par conversation de 5 minutes et à Prague, Trieste et Linz-Urfahr 25 centimes. — <sup>18)</sup> La taxe est de 12,5 centimes par télégramme sans limite du nombre des mots. — <sup>19)</sup> Tarifs d'abonnement: Vienne a) pour le réseau central: jusqu'à 2 kilom. de ligne droite fr. 375, chaque kilom. ultérieur fr. 75 de plus; b) pour les communications directes: jusqu'à 500 mètres de ligne droite fr. 300, jusqu'à 1 kilom. fr. 400; chaque kilom. ultérieur fr. 100 de plus; Brünn: a) pour le réseau central: jusqu'à 2 kilom. de ligne droite fr. 250, chaque kilom. ultérieur fr. 50 de plus; b) pour les communications directes: jusqu'à 500 mètres de ligne droite fr. 187,50 jusqu'à 1 kilom. fr. 262,50, chaque kilom. ultérieur fr. 87,50 de plus; Prague et Trieste: jusqu'à 2 kilom. de ligne droite fr. 225; Leopold et Pilsen: jusqu'à 2 kilom. de ligne droite fr. 150; Graz et Czernowitz: jusqu'à 500 mètres de ligne droite fr. 150 et jusqu'à 2 kilom. fr. 200; Reichenberg: jusqu'à 2 kilom. de ligne droite fr. 175; Bielitz-Biala: jusqu'à 2 kilom. de ligne droite fr. 200; Linz-Urfahr: fr. 200 pour les particuliers et fr. 100 pour les autorités constitués et municipales. — <sup>20)</sup> Ce chiffre ne concerne que les réseaux de Vienne, Prague, Trieste et Linz-Urfahr.

**Belgique.** — <sup>1)</sup> Réseau d'Ostende. En outre, l'Etat exploite le réseau international de Paris-Bruxelles qui a été inauguré le 24 Février 1887. La ligne longe en Belgique les voies ferrées par Hal, Braine, Mons et Quéry; elle se compose d'un fil double de bronze, de haute conductibilité, ayant un diamètre de 3 millimètres. Les deux conducteurs sont établis sur les poteaux télégraphiques; ils ont chacun une longueur de 320 kilom., dont le quart environ se trouve sur le territoire belge; ils sont utilisés en même temps à la correspondance télégraphique par l'appareil Hughes. Une seconde ligne empruntant, comme la première, les poteaux télégraphiques, a été établie dans les derniers jours de Décembre, mais elle suit un autre itinéraire: Baulers, Marchiennes, Beaumont, Chimay et Momignies. La longueur en Belgique est de 130 kilom. et en France de 230 kilom. environ. Le tarif du réseau Bruxelles-Paris est le suivant: La taxe par 5 minutes de conversation est provisoirement fixée à fr. 3. Un tarif réduit a été créé par la convention franco-belge du 4 Avril 1887 en faveur des communications quotidiennes d'une durée minima de dix minutes. La taxe est de fr. 100 par mois et par séance jusqu'à 40 minutes; au-delà elle augmente de fr. 50 par période de dix minutes. Le nombre des communications ordinaires, échangées du 24 Février au 31 Décembre 1887, s'est élevé à 14 280. La recette, part belge, a été de fr. 18 500,67 et le régime des abonnements a été appliqué à partir du 16 Avril et a rapporté à la Belgique fr. 7 400, soit en tout fr. 25 900,67. — <sup>2)</sup> Sous-fluviales. — <sup>3)</sup> Communications locales taxées. — <sup>4)</sup> Communications à grande distance. —

# Statistique des communications téléphoniques. Année 1887.

## Observations.

	Abonnement annuel.	Abonnement semestriel.
<sup>5)</sup> Tarif: Dans le rayon de 1 kilom. . . . .	fr. 170,—	fr. 100,—
Au-delà de 1 kilom., par 1/2 kilom. indivisible . . . . .	„ 17,50	„ 10,50
Par poste téléphonique supplémentaire . . . . .	„ 35,—	„ 21,—
(non compris les fils du raccordement au poste principal.)		
Sonnerie supplémentaire . . . . .	„ 5,—	„ 3,—
Avertisseur . . . . .	„ 4,—	„ 2,40
Commutateur à 4 voies . . . . .	„ 5,—	„ 3,—
(non compris les fils du raccordement intérieur.)		

Abonnements multiples: réduction de 10 % pour chaque poste en sus du premier. Bureaux publics; pour les abonnés: service local gratuit; pour les non-abonnés: 25 centimes par dix minutes indivisibles. — <sup>6)</sup> Réseaux de Namur, de Louvain et de Malines exploités par M. J. Ryf, avocat à Bruxelles; réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi-Marchiennes, Verviers et La Louvière, exploités par la Compagnie belge du téléphone Bell et réseaux de Mons, Courtrai et Roulers, exploités par M. Cahen, ingénieur à Bruxelles. — <sup>7)</sup> Réseaux de Malines et Tilvorde. — <sup>8)</sup> Ce chiffre ne concerne que les réseaux de Namur, Louvain, Malines, Mons, Courtrai et Roulers. — <sup>9)</sup> A Mons il est fait usage d'un fil par raccordement et de deux à Courtrai-Roulers. — <sup>10)</sup> Dont Namur: 300 kilom. en service et 30 en réserve; Louvain: 285 kilom. en service et 12 en réserve; Malines: 235 kilom. en service et 25 en réserve; Mons: 600 kilom. en service et 200 en réserve et Courtrai-Roulers: 250 kilom. en service et 150 en réserve. — <sup>11)</sup> Non compris 4 bureaux auxiliaires du réseau de Bruxelles qui sont desservis par des appareils automatiques. — <sup>12)</sup> Sur le réseau d'Anvers, on emploie des tables dites „multiples Switch“ à 200 numéros par table. — <sup>13)</sup> Sur les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi-Marchiennes, Verviers et La Louvière on emploie le microphone Blake, le téléphone Bell et des sonneries magnétiques. — <sup>14)</sup> Dont 1 Ingénieur-chef du service technique de la Compagnie belge du téléphone Bell. Le réseau de La Louvière est sous la direction de Charleroi. Il y a un Directeur pour les réseaux de Mons, Courtrai et Roulers. — <sup>15)</sup> Chiffre obtenu en multipliant une moyenne journalière par 300, nombre des jours de l'année, défalcation faite des dimanches et fêtes. — <sup>16)</sup> Ce chiffre ne concerne que les réseaux de la Compagnie belge du téléphone Bell. — <sup>17)</sup> A Courtrai le service a été inauguré le 15 Mai 1887. — <sup>18)</sup> Recettes et dépenses des réseaux de Mons, Courtrai et Roulers. — <sup>19)</sup> Tarif d'abonnements: voir *Journal télégraphique*, vol. XII, p. 136.

**Cochinchine.** — <sup>1)</sup> Avec fil de retour. — <sup>2)</sup> Dont 20 du système Ader et 8 du système Bréguet. — <sup>3)</sup> Dont 22 du système Ader et 4 du système Bréguet. En outre il y a 32 transmetteurs microphones: 24 Ader et 8 Bréguet. — <sup>4)</sup> Les abonnements annuels des réseaux d'intérêts privés varient de fr. 112 à 576.

**Danemark.** — <sup>1)</sup> Réseau de Copenhague. — <sup>2)</sup> Un fil pour chaque communication. — <sup>3)</sup> Pour la plupart système Bell-Blake. — <sup>4)</sup> L'Administration et la direction sont exercées par les actionnaires. — <sup>5)</sup> Non compris le réseau de Copenhague. — <sup>6)</sup> Les taxes des différentes exploitations varient de 14 à 35 centimes pour une communication de 5 minutes. — <sup>7)</sup> Se fait seulement par quelques-unes des exploitations et ordinairement sans taxe spéciale. — <sup>8)</sup> Abonnement annuel: pour Copenhague 208 ou 243 francs; pour les autres exploitations la taxe varie entre 42 et 112 francs. — <sup>9)</sup> Non compris les recettes du réseau de Copenhague qui, en raison du nombre d'abonnés et du prix d'abonnement, semblent devoir s'élever à fr. 400.000. — <sup>10)</sup> Non compris les dépenses du réseau de Copenhague. — <sup>11)</sup> Superficie de Copenhague.

**Espagne.** — <sup>1)</sup> Réseaux spéciaux de Madrid, Bilbao et St-Sébastien pour le service de l'Etat desservis par le personnel des télégraphes avec indépendance des réseaux publics. — <sup>2)</sup> Un fil pour chaque communication. — <sup>3)</sup> Pour l'inspection et la surveillance des réseaux exploités par les Compagnies privées. Non compris le personnel du téléphone qui dessert les réseaux de l'Etat. — <sup>4)</sup> Réseaux de Madrid, Barcelone, Valence, Bilbao, Malaga, Séville, Saragosse, Ségovie, Valladolid, Alicante, Oviedo et Gijon. — <sup>5)</sup> Deux fils pour chaque communication. — <sup>6)</sup> Téléphones et microphones du système Ader. — <sup>7)</sup> Les abonnés paient pour droit de copie 25 centimes par chaque série de 30 mots. — <sup>8)</sup> Les non-abonnés paient 30 centimes par conversation de 3 minutes. — <sup>9)</sup> Communications de 12 stations municipales reliées au bureau télégraphique le plus rapproché. — <sup>10)</sup> Les dépêches téléphoniques paient une surtaxe de 30 centimes pour chaque série de 20 mots. — <sup>11)</sup> Les Compagnies privées paient à l'Etat pour droit d'exploitation le 10 % des recettes des réseaux de Séville, Valladolid, Alicante et Gijon; le 12 % de Ségovie; le 13 % d'Oviedo; le 20 % de Madrid et Saragosse; le 31 1/2 % de Valence; le 33,75 % de Barcelone et le 34 % de Bilbao. Prix d'abonnement par an: à Madrid, Barcelone, Valence, Séville et Bilbao 300 pesetas; à Saragosse 200 pesetas dans le rayon de la ville et 300 au-delà; à Malaga, 150 pesetas dans le rayon de la ville et 300 au-delà; à Valladolid et Alicante 240 pesetas; Gijon et Oviedo 150 pesetas et Ségovie 85 pesetas; les abonnements pour le service de l'Etat, des provinces et des communes jouissent d'une réduction de 40 % sur le prix des tarifs en vigueur. — <sup>12)</sup> Impossible de fournir ces données même approximativement. — <sup>13)</sup> Dans ce chiffre ne sont compris que les habitants des villes où il y a des stations centrales, bien que les réseaux téléphoniques s'étendent dans un rayon de 10 kilom. du bureau central.

**France.** — <sup>1)</sup> Il n'existe pas de personnel spécial pour l'Administration et le service des lignes. Le service est assuré par le personnel des télégraphes. — <sup>2)</sup> Ce renseignement n'a pas été donné.

**Hongrie.** — <sup>1)</sup> Réseaux de Budapest, Pozsóny (Pressbourg), Pécs, Arad, Szeged, Temesvár et Zágráb. — <sup>2)</sup> Le réseau de Budapest y figure avec 5 permutateurs dont 1 multiple Switch Board à 800 abonnés, 1 Standard Switch à 100 abonnés et 2 Bergmann Switch à 100 abonnés. — <sup>3)</sup> A Budapest, système Edison, Crossley et Berthau; à Pozsóny et Pécs, système Edison; à Arad,

# Statistique des communications téléphoniques. Année 1887.

## Observations.

Szeged, Temesvár et Zágráb, moitié système Edison et moitié système Ader. — <sup>4</sup>) Ce chiffre ne s'applique qu'au réseau de Budapest. — <sup>5</sup>) Chiffres se rapportant aux réseaux de Budapest, Szeged et Temesvár. La taxe de la transmission téléphonique d'un télégramme est de 20 centimes. — <sup>6</sup>) Le réseau de Budapest y figure avec fr. 272.195,38. — <sup>7</sup>) Recensement de 1880.

**Indes britanniques.** — <sup>1</sup>) Ces réseaux se répartissent sur 35 localités. — <sup>2</sup>) Dont 3,219 kilom. de câbles. — <sup>3</sup>) Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — <sup>4</sup>) Les renseignements font défaut. — <sup>5</sup>) Il n'y a pas de comptabilité spéciale. — <sup>6</sup>) Réseau de Calcutta, exploité par la „Bengal telephone Co“; de Bombay et de Currachee, exploités par la „Bombay telephone Co“; de Madras, de Rangoon et de Moulmein, exploités par l'„Oriental telephone Co.“

**Indes néerlandaises.** — <sup>1</sup>) Réseaux de Batavia, Semarang et Soerabaja, exploités par la Compagnie „Nederlandsch Indische Telefoon Maatschappij“. — <sup>2</sup>) Câbles de 10 fils. — <sup>3</sup>) Permutateurs à 50 numéros. — <sup>4</sup>) Chefs de bureau. — <sup>5</sup>) Européens. — <sup>6</sup>) Indigènes.

**Italie.** — <sup>1</sup>) Ces renseignements concernent les réseaux d'Alexandrie, Casale, San Salvatore et Valenza, exploités par M. G. Nigra; les réseaux d'Ancône, Bergame, Ferrare, Lucca, Modène, Parme, Pavie, Savône, Sienne, Udine, Vercelli et Vérone, exploités par la „Società telefonica di Zurich“; les réseaux de Bari, Bisceglie et Molfetta, exploités par l'„Impresa Barese dei telefoni“; le réseau de Biella, exploité par l'„Impresa telefonica Biellese“; le réseau de Civitavecchia et Crémone; les réseaux de Florence, Livourne et Bologne, exploités par la „Società telefonica per l'Italia centrale“; le réseau de Mantoue; le réseau de Milan, exploité par la „Società telefonica Lombarda“; les réseaux de Naples, Palerme, Messine et Catane, exploités par la „Società meridionale di telefoni e di elettricità“; le réseau de Padoue, exploité par la „Società anonima padovana per il telefono ed altre applicazioni dell'elettricità“; le réseau de Pise et de Plaisance; le réseau de Rome, exploité par la „Società Romana di telefoni“; le réseau de Terni; le réseau de Turin, exploité par la „Società telefonica piemontese“; le réseau de Vicenza et le réseau de Venise, exploité par la „Società generale italiana dei telefoni ed applicazioni elettriche“. — <sup>2</sup>) Le réseau de Florence se compose de 13 groupes de lignes et comprend en outre 21 lignes suburbaines à 2 postes et 2 lignes à 4 postes et plus; celui de Livourne se compose de 6 groupes de lignes et celui de Bologne de 11 groupes de lignes. Le réseau de Milan comprend 42 groupes de lignes, 47 lignes suburbaines à 2 postes, une à 3 postes et 4 à 4 postes et plus. Le réseau de Padoue se compose de 6 groupes de lignes. Le réseau de Pise comprend 34 lignes s'étendant au-delà de la ville. — <sup>3</sup>) Un seul fil pour chaque communication. — <sup>4</sup>) A Alexandrie, Casale, San Salvatore et Valenza système Nigra; à Biella, microphones Pianta et récepteurs Bell; à Civitavecchia, Crémone, Mantoue, Milan, Padoue et Plaisance système Bell-Blake; à Naples, Palerme, Messine et Catane microphones Pianta et Crossley et récepteurs Bell; à Pise système Marcucci; à Rome systèmes Crossley, Pianta, Marini et Berliner; à Turin microphones Blake, Pianta, Williams et Ader avec récepteurs Bell et à Venise microphones Pianta avec récepteurs Bell. — <sup>5</sup>) Chiffre calculé sur la base d'une moyenne journalière pour les réseaux d'Alexandrie, Casale, San Salvatore, Valenza, Naples, Palerme, Messine, Catane, Pise, Terni et Venise. — <sup>6</sup>) Chiffre ne concernant que les réseaux de Padoue, Pise, Rome, Terni et Turin. — <sup>7</sup>) A Milan, la taxe pour une communication est de 10 centimes pour la première zone et 20 centimes pour la seconde; à Pise elle est de 15 centimes pour les non-abonnés; à Rome et à Turin de 15 centimes pour 5 minutes et à Venise de 10 centimes pour les non-abonnés. — <sup>8</sup>) Le service des télégrammes téléphoniques n'existe qu'à Alexandrie et Casale où la transmission est gratuite et à Turin où la surtaxe est de 5 centimes. — <sup>9</sup>) A Crémone le prix d'abonnement est de fr. 100; à Milan fr. 180 pour la première zone et fr. 250 pour la seconde; à Padoue l'abonnement est de fr. 150 par an avec réduction de 50 % pour les établissements de l'Etat et de bienfaisance; à Pise il est de fr. 120 dans la ville et de fr. 150 hors de ville avec réduction de la moitié pour les établissements de l'Etat et de bienfaisance; à Plaisance il est de fr. 150 avec réduction de fr. 75 pour les établissements publics: une réduction de 20 % est accordée à toute personne qui prend plusieurs abonnements; à Venise l'abonnement dans l'enceinte de l'octroi communal est de fr. 200 et de fr. 300 en dehors de cette enceinte; une réduction de 20 % est accordée à toute personne qui prend plusieurs abonnements. Une réduction de 50 % est accordée aux établissements de l'Etat et de bienfaisance. Pour tous les autres réseaux voir statistique de 1886 (*Journal télégraphique*, vol. XII, page 137). — <sup>10</sup>) Provenant de la vente d'appareils ou d'indemnités pour appareils supplémentaires ou transferts de lignes. — <sup>11</sup>) Les renseignements pour Rome font défaut. — <sup>12</sup>) Les renseignements pour les réseaux de Pise, Plaisance et Rome font défaut. — <sup>13</sup>) Y compris la taxe annuelle pour le Gouvernement. Les lignes qui relient Alexandrie à San Salvatore et Valenza paient fr. 500 chacune. — <sup>14</sup>) Les renseignements pour Rome et Savone font défaut.

**Luxembourg.** — <sup>1</sup>) Ces réseaux sont reliés au bureau central de Luxembourg. — <sup>2</sup>) Un fil pour chaque communication. — <sup>3</sup>) Sont également occupés au service télégraphique. — <sup>4</sup>) La taxe est de 35 centimes par conversation de 5 minutes pour les non-abonnés. — <sup>5</sup>) Surtaxe de 10 centimes par télégramme. — <sup>6</sup>) L'abonnement est de fr. 80 pour un appareil principal, fr. 25 pour un appareil supplémentaire et fr. 5 pour une sonnerie supplémentaire. — <sup>7</sup>) Déplacement des appareils ou sonneries. — <sup>8</sup>) Compris dans le montant de fr. 204.838,67.

**Nouvelle Zélande.** — <sup>1</sup>) Calculé d'après une moyenne journalière.

**Pays-Bas.** — <sup>1</sup>) Compagnie néerlandaise du téléphone Bell. — <sup>2</sup>) Un fil par communication.

**Russie.** — <sup>1</sup>) Réseaux de Tsarkoé-Sélo avec Paolosk et de Kief. — <sup>2</sup>) Un fil pour chaque communication. — <sup>3</sup>) Systèmes Bell-Blake et Erickson. — <sup>4</sup>) Le tarif d'abonnement est très varié. Le maximum est de 250 roubles = fr. 1000 par an jusqu'à 3 verstes (1 verste = 1,067 kilom.) et au-delà à raison de fr. 200 par verste. — <sup>5</sup>) Réseaux de St-Petersbourg, Moscou, Varsovie, Odessa, Riga, Lodz, Nijny-Novgorod, Libau, Réval, Rostof-sur-Don et Bakou avec Tcherny-Gorodok, ainsi que le réseau suburbain

# Statistique des communications téléphoniques. Année 1887.

## Observations.

de Moscou. — <sup>6</sup>) Un fil pour chaque communication à l'exception de Libau, où il est fait usage de deux fils pour les abonnés de la ville. Les communications avec les faubourgs n'ont, par contre, qu'un seul fil. — <sup>7</sup>) Systèmes Bell-Blake, Erickson, et Stolpovsky et Kapher. — <sup>8</sup>) La taxe est de 25 kopecs (fr. 1) par communication de 5 minutes. — <sup>9</sup>) La taxe est de 10 kopecs (40 centimes) par télégramme expédié ou reçu.

**Sénégal.** — <sup>1</sup>) Postes de l'Etat. — <sup>2</sup>) Téléphones Siemens. — <sup>3</sup>) Desservi par les fonctionnaires-propriétaires.

**Suède.** — <sup>1</sup>) De ces 37 réseaux, 15 seulement sont situés dans des villes; les autres 22 sont établis dans de grands villages, stations de chemins de fer, places d'embarquement, etc. — <sup>2</sup>) Aucune statistique n'a été établie. Il n'y a pas en Suède de lignes téléphoniques souterraines. — <sup>3</sup>) Les chiffres introduits sous I *d*, et II *b*, *c* pour l'Administration de l'Etat, comprennent aussi les communications téléphoniques de diverses petites localités dont les fils conducteurs ne sont pas d'une étendue assez grande pour former un réseau téléphonique. — <sup>4</sup>) Des stations ou guérites publiques appartenant à l'Etat, desservent le public: pour communications dans le même réseau à 35 centimes (25 oere); pour transmissions de communications écrites à 70 centimes (50 oere), et pour transmission de télégrammes au bureau télégraphique le plus prochain à 35 centimes (25 oere). Ces droits reviennent au personnel et n'entrent pas dans les comptes. — <sup>5</sup>) Le même personnel que celui de l'Administration télégraphique. — <sup>6</sup>) Sous la rubrique: „Communications urbaines entre abonnés et stations“ on a compris, pour l'Administration de l'Etat, les communications écrites, déposées aux stations centrales pour être transmises par téléphone aux abonnés, ou expédiées par téléphone aux stations centrales où elles sont consignées par écrit et remises par facteurs aux destinataires. Pour chaque communication de cette espèce il est payé un droit de 35 centimes. — <sup>7</sup>) Aucune statistique n'a été établie sur les communications interurbaines non-payées; elles sont, pour tous les réseaux, comprises dans les communications urbaines. Le chiffre introduit pour l'Administration de l'Etat se rapporte aux communications interurbaines payées. Le tarif pour chaque communication de cette espèce est de 70 centimes sur les lignes de l'Etat et de 7 à 70 centimes sur les lignes privées (voir, du reste, N° 9 *a*) et *b*) ci-dessous). — <sup>8</sup>) Les télégrammes ne sont généralement transmis par téléphone qu'entre les stations et les abonnés demeurant en dehors du rayon ordinaire de remise par facteur. Le droit pour cette transmission est compris dans le prix d'abonnement annuel. Pourtant les télégrammes urgents sont transmis par téléphone même au dedans du rayon. — <sup>9</sup>) Le prix d'abonnement annuel dans le service téléphonique de l'Etat est de 112 francs pour un fil conducteur au dedans du rayon d'une ville ou d'une distance de 2 kilom. là où la limite de la ville est inférieure à 2 kilomètres à partir de la station centrale. Lorsqu'il y a des groupes de plusieurs réseaux combinés, on se sert de deux procédés différents pour le calcul des taux: *a*) un droit annuel de 175 francs avec les conversations gratuites dans le groupe; *b*) le droit ordinaire de 112 francs par an avec les conversations gratuites seulement dans le réseau local et une taxe spéciale de 70 centimes pour chaque conversation de 5 minutes avec un abonné dans un autre réseau local du même groupe. — <sup>10</sup>) Ce nombre se rapporte, pour les téléphones de l'Etat, aux communications interurbaines payées (voir N° 7 ci-dessus). — <sup>11</sup>) Ce chiffre se répartit comme suit: matériel et entretien fr. 42.940, et annuité des frais d'établissement fr. 76.400. — <sup>12</sup>) Les Compagnies privées ont leurs exploitations dans 9 villes seulement; celles de Stockholm et de Gothenbourg ayant chacune deux réseaux privés, non-reliés l'un à l'autre. A Stockholm, il y a en outre un réseau téléphonique de l'Etat desservant les Administrations centrales du Gouvernement. Ce dernier réseau est en communication avec ceux des deux Compagnies. — <sup>13</sup>) Dans ces 13 groupes de réseaux sont compris 9 réseaux qui appartiennent aux Compagnies privées, mais sont reliés aux réseaux des sociétés mutuelles. — <sup>14</sup>) Les stations ou guérites publiques, appartenant aux Compagnies privées ou sociétés mutuelles, desservent le public pour conversations à un prix de 7 à 14 centimes (5 à 10 oere) chacune dans le réseau local et à 35 centimes (25 oere) [exceptionnellement 70 centimes (50 oere)] par conversation avec un abonné dans un autre réseau relié à celui-là. — <sup>15</sup>) Dans la règle la transmission des télégrammes dans les réseaux téléphoniques privés n'est pas permise. Les transmissions de ce genre qui ont été, par exception, permises moyennant un droit annuel pour la ligne de communication entre le bureau télégraphique et la station centrale téléphonique, ont été comprises dans la première colonne (réseaux de l'Etat). — <sup>16</sup>) Ces renseignements ne sont pas complets (voir ci-dessus N° 10). — <sup>17</sup>) Le prix d'abonnement annuel des Compagnies privées varie entre fr. 35 et 175. — <sup>18</sup>) Les sociétés mutuelles des habitants ont fixé leurs tarifs sous deux différentes rubriques: *a*) *prix d'installation*, qui varie dans de divers réseaux de fr. 22 à 435; *b*) *prix d'abonnement* perçu pour couvrir les frais de service et d'entretien, variant de fr. 7 à 220. — <sup>19</sup>) Ces chiffres donnent seulement le nombre des habitants dans les villes où sont situées les stations centrales, bien que les réseaux téléphoniques s'étendent aussi sur les campagnes. — <sup>20</sup>) Impossible de fournir ces données, même approximativement.

**Suisse.** — <sup>1</sup>) En outre il existe 26 communications indépendantes: longueur des lignes 52,800 kilom. ayant un développement de fils de 72,500 kilom. — <sup>2</sup>) Un fil pour chaque communication. — <sup>3</sup>) 2 à Zurich. — <sup>4</sup>) Système Bell pour la plupart. — <sup>5</sup>) A savoir: Administration centrale: 8; réseaux: chefs et aides: 15. En outre 17 télégraphistes surveillant aussi le service téléphonique. — <sup>6</sup>) Non compris 43 téléphonistes qui exercent encore une autre profession. — <sup>7</sup>) Taxe fixe de 10 centimes, plus la taxe de mots de 1 centime. — <sup>8</sup>) Taxe de 10 centimes pour 5 minutes, dont la moitié revient au tenancier de la station. — <sup>9</sup>) Surtaxe de 10 centimes. — <sup>10</sup>) Abonnement simple, fr. 150. Taxe fixe sans rétribution spéciale pour conversations à l'intérieur du réseau. — <sup>11</sup>) Bonification pour transfert de stations d'abonnés, vente de matériel et divers. — <sup>12</sup>) Non compris fr. 257.997,83 augmentation de la valeur de l'inventaire. — <sup>13</sup>) Non compris fr. 303.671,10 rachat du réseau de Zurich. — <sup>14</sup>) Y compris fr. 29.559,26 intérêts de la valeur de l'inventaire. — <sup>15</sup>) Impossible de fournir ces données, pas même approximativement.